

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1673**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Restructuration partielle du collège Jacques Duclos - Lot n° 2 : déconstruction maçonnerie voirie et réseaux divers (VRD) - Lot n° 4 : isolation thermique par l'extérieur - Lot n° 10 : chauffage traitement d'air plomberie et sanitaire - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 15 mai 2017**Décision n° CP-2017-1673**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Restructuration partielle du collège Jacques Duclos - Lot n° 2 : déconstruction maçonnerie voirie et réseaux divers (VRD) - Lot n° 4 : isolation thermique par l'extérieur - Lot n° 10 : chauffage traitement d'air plomberie et sanitaire - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Ce dossier concerne la restructuration partielle du collège Jacques Duclos, situé 91, rue de la poudrette à Vaulx en Velin. Il s'agit d'un établissement d'enseignement de type R classé en 3° catégorie, avec un effectif de 450 personnes (dont environ 350 élèves).

La restructuration partielle du collège consiste en :

- la mise en accessibilité totale du site en vue de l'obtention d'une attestation 100 % agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap),
- la création du pôle des agents,
- l'inversion de la salle multimédia et de la salle de réunion,
- la restructuration du pôle technologique et de 2 salles d'enseignement artistique, la rénovation des vestiaires et rangement sport et les extérieurs,
- la réfection générale des façades et des toitures pour obtenir une isolation renforcée et une amélioration de l'aspect extérieur avec la mise en place d'une ventilation simple flux à l'intérieur du bâtiment,
- l'isolation thermique par l'extérieur des façades (ITE),
- la création de 2 salles de cours supplémentaires, d'archives vivantes et mortes et d'une salle des parents,
- l'évaluation de l'installation des équipements de ventilation double flux au reste des zones existantes.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à la restructuration partielle du collège Jacques Duclos à Vaulx en Velin.

Les travaux sont répartis selon les lots suivants et font l'objet de marchés attribués séparément :

- lot n° 1 : désamiantage,
- lot n° 2 : déconstruction maçonnerie voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 3 : étanchéité,
- lot n° 4 : isolation thermique par l'extérieur,
- lot n° 5 : menuiseries extérieures aluminium serrurerie métallerie,
- lot n° 6 : menuiserie intérieure bois,
- lot n° 7 : cloisons finition plafonds,
- lot n° 8 : carrelage revêtements muraux sols souples,
- lot n° 9 : électricité courants forts et faibles,
- lot n° 10 : chauffage traitement d'air plomberie sanitaire,
- lot n° 11 : ascenseur.

Le présent dossier vise les marchés de travaux concernant le lot n°2 : déconstruction maçonnerie VRD, le lot n°4 : isolation thermique par l'extérieur, le lot n°10 : chauffage traitement d'air plomberie sanitaire.

Le lot n° 2 : déconstruction maçonnerie VRD, intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit, notamment, la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 27 mars 2017, a choisi pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
2	déconstruction maçonnerie VRD	Ellipse	211 444,91	253 733,89
4	isolation thermique par l'extérieur	Nebihu	316 140	379 368
10	chauffage traitement d'air plomberie sanitaire	Idrolico	281 262,10	337 514,52

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n°2 : déconstruction maçonnerie VRD : entreprise Ellipse ; pour un montant de 211 444,91 € HT, soit 253 733,89 € TTC,

- lot n°4 : isolation thermique par l'extérieur : entreprise Nebihu ; pour un montant de 316 140 € HT, soit 379 368 € TTC,

- lot n°10 : chauffage traitement d'air plomberie sanitaire : entreprise Idrolico ; pour un montant de 281 262,10 € HT, soit 337 514 ,52 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale OP34 - Education, Formation, individualisée sur l'opération n° OP34O3365A - 172F – 2013 Reconstructions et restructurations moyennes pour un montant de 5 130 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 231312 - fonction 221.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.